

Quand  
éolien  
rime avec  
citoyens

# L'école liens

La lettre d'information dans le vent de *Vents citoyens*

N° 15 – Septembre 2025

## Édito

« **C**ANICULE : LE PIRE EST DEVANT NOUS », c'était le thème de l'émission de Caroline Roux *C'est dans l'air* du 30 juin 2025. Ces épisodes caniculaires intenses et répétés de juin et juillet nous donnent raison à nous,

citoyens qui œuvrons dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il a fallu que les températures atteignent plus de 35 degrés sur la quasi-totalité du territoire pour que nos politiques prennent conscience de la situation et adoptent des mesures d'urgence à très court terme.

Chacun des ministres a eu sa petite idée : fermeture de plus de 1 000 écoles pour l'Éducation nationale, aménagement des horaires de travail dans l'industrie, le bâtiment, les travaux publics... Et, cerise sur le gâteau : la mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Golfech dans le Tarn-et-Garonne, car l'eau de la rivière atteignant 28 degrés ne pouvait plus jouer son rôle de refroidissement.

Et pourtant, quand la production électrique est trop importante par rapport à la consommation et que les prix deviennent négatifs, ce ne sont pas les centrales nucléaires que l'on met à l'arrêt, mais les parcs éoliens et les centrales photovoltaïques !

Alors qu'il faudrait développer les énergies renouvelables (source RTE, ADEME...) pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nos députés, trop peu nombreux dans l'hémicycle et à une courte majorité (droite et extrême droite), ont voté un moratoire sur les énergies renouvelables, heureusement sans conséquences puisqu'un nouveau vote a corrigé le tir.



François Gemenne (spécialiste du changement climatique et co-auteur du 6<sup>e</sup> rapport du GIEC) déclare le 19 juin « *On vit véritablement dans une sorte d'idocratie, j'ai rarement vu une loi aussi débile votée au parlement, on se tire une balle dans le pied, non seulement dans le pied du climat, mais aussi dans le pied de la compétitivité de nos entreprises et de nos économies, je n'ai pas les mots pour qualifier le niveau de débilité des lois qui sont votées au parlement en ce moment* ».

De même, M. Retailleau, sans doute pas assez occupé par son ministère de l'Intérieur et par la présidence de son parti, se mêle du ministère de l'Environnement en prônant la suppression des subventions publiques aux ENR. La situation s'est encore dégradée en ce mois d'août avec les mégafeux dans l'Aude détruisant plus de 16 000 ha de forêts et de surfaces agricoles cultivées et occasionnant même un décès.

La mer du Nord s'est trop réchauffée, favorisant l'arrivée massive des méduses qui empêchent l'eau de mer de traverser les filtres pour refroidir la centrale de Gravelines. Ce qui a obligé EDF à arrêter 4 des 6 réacteurs (les 2 autres étant déjà à l'arrêt pour maintenance).

Dans le même temps, nos députés adoptaient la loi Duplomb (réintroduction de l'Acétamipride, développement des élevages intensifs, facilitation de constructions des mégabassines...).

Heureusement que les citoyens ont pris part au débat en signant massivement la pétition contre cette loi (plus de 2,2 millions de signatures), ce qui contraint le Conseil constitutionnel à supprimer l'article sur les pesticides. C'est une avancée majeure pour la biodiversité. Malheureusement, les autres dispositifs (agriculture intensive, mégabassines...) ont été maintenus. Dans ce contexte, notre département fait figure de bon élève puisque 30 % de notre énergie produite provient de sources renouvelables.

Pour parvenir aux 50 % en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2040 (objectif fixé par le conseil départemental), il faut poursuivre le développement de ces ENR.

Cependant, on peut déplorer que trop peu de ces ENR soient citoyennes. Seulement 25 % du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine appartient aux citoyens (particuliers et collectivités territoriales) et quelques petites centrales photovoltaïques au sol via Enercoop et Énergie partagée.

Or, la plus-value des ENR citoyennes n'est plus à démontrer : meilleure acceptabilité des projets, retombées économiques profitant au territoire, investissement populaire...

Vous partagez nos valeurs, vous voulez soutenir nos actions, n'hésitez pas à nous rejoindre. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de force pour infléchir les politiques publiques.



## Le projet de parc Grand Ouest

Le projet de parc Grand Ouest avec échangeur autoroutier, depuis près de 20 ans, c'est l'arlésienne !

À l'est de Laval, sur plus de 200 ha, des terrains expropriés devaient accueillir un parc d'activités, un échangeur autoroutier et un embranchement ferroviaire entre la ligne grande vitesse et l'autoroute A81.

Beaucoup d'inconnues subsistent sur sa réalisation ! La zone d'activités est maintenant prévue sur 124 hectares et l'embranchement ferroviaire est désormais envisagé sur Saint-Berthevin donc à l'ouest de Laval.

La qualité environnementale y est mieux prise en compte conformément à la réglementation et aux ambitions de Laval agglomération, notamment en faveur des énergies renouvelables.

Dans ce contexte, et après débat en assemblée générale, *Vents citoyens* a décidé de participer activement à l'enquête publique pour défendre la création d'un parc éolien. Le 23 avril 2025, monsieur Florian Bercault, président de Laval agglomération, a reçu une délégation de notre association qui a pu exposer directement notre position.

Nous publions ci-dessous notre contribution à l'enquête publique ouverte sur les communes d'Argentré et de Bonchamp-lès-Laval.

### L'association Vents citoyens,

- ▶ forte de son expérience acquise lors de la construction du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine,
- ▶ soucieuse d'associer les citoyens au développement de sources d'énergie locales,
- ▶ considérant l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de notre environnement,

propose de créer un parc éolien au sein du projet Grand Ouest de l'agglomération de Laval. L'idée n'est pas nouvelle. Elle figure déjà dans le bilan de la concertation de 2019. Une synthèse de la proposition de notre association est d'ailleurs reprise en annexe du dossier soumis à cette enquête.

### Une opportunité unique

Situé sur des terres plutôt élevées, éloignées des habitations, en dehors des couloirs aériens civils et militaires, en bordure de la LGV et de l'autoroute, le parc d'activités Grand Ouest présente toutes les qualités pour recevoir un parc éolien sans atteinte majeure à l'environnement.

La proximité de l'échangeur autoroutier faciliterait grandement la réalisation des travaux préparatoires et surtout la livraison par convois exceptionnels du matériel et des éléments de la construction.

Dans les zones économiques, la réglementation concernant l'installation d'éoliennes est moins contraignante qu'en secteur d'habitation.

Il importe de définir les parcelles les plus adaptées à l'implantation des éoliennes et de réserver dès maintenant les surfaces nécessaires avant même de tracer le reste du parc d'activités. Il serait dommage en effet de manquer cette étape décisive de conception du parc sachant qu'elle ne sera pas réversible en cas de décision ultérieure ou tardive.

### Une idée conforme au PCAET de Laval agglo

---

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2024-2030 de Laval agglomération mentionne l'objectif 5.III de « développer un mix énergétique équilibré en s'appuyant sur les filières bois, éolien et méthanisation ». Concrètement, la fiche action 49 recommande d'« augmenter la production d'énergie renouvelable locale ».

### En adéquation avec la mobilisation des zones rurales

---

En 2024 en Mayenne, 31,8 % de l'énergie consommée est produite localement. 70 % de cette énergie provient des 28 parcs éoliens dont un seul est implanté sur la communauté d'agglomération de Laval sur la commune de Montjean. Pourtant, Laval agglomération accueille 37 % de la population du département. Pour parvenir à une répartition plus équitable des éoliennes sur tout le département, il serait souhaitable de renforcer leur présence sur Laval agglo.

### Une occasion idéale d'associer des citoyens

---

Depuis 2024, Laval agglo souhaite encourager « l'énergie locale citoyenne » avec pour « objectif de mettre en relation, de faire se rencontrer des citoyens qui ont envie de s'engager et de porter un projet d'énergie renouvelable sur le territoire »

(<https://www.agglo-laval.fr/autres/actualites/energie-renouvelable-citoyenne-11078>).

Développer un parc éolien sur le parc Grand Ouest permettrait, assurément, d'atteindre cet objectif avec un projet concret et local.

### Les avantages incontestés de l'éolien

---

L'éolien procure une énergie motrice gratuite sans transformation thermodynamique et donc sans rejets de chaleur perdue dans l'environnement. De fait, les centrales thermiques et nucléaires rejettent au moins 60 % de

la chaleur produite dans l'air, dans les fleuves ou dans la mer pour leur refroidissement.

L'éolien n'est pas concurrent, mais complémentaire du solaire. Sur le site du PGO, le potentiel de production éolienne s'avère nettement plus important que celui du solaire. Comme les périodes de forte production s'observent plutôt en hiver, et aussi de nuit, la combinaison de ces deux énergies offrirait une solution optimisée.

### Au plus près des besoins de l'agglomération

---

Outre les besoins résidentiels de l'agglomération, l'implantation d'un parc d'activités entraîne des besoins nouveaux d'énergie électrique auxquels on peut répondre localement.

À l'heure où le conseil départemental et les autres collectivités déploient des efforts importants pour promouvoir notre territoire et le rendre plus attractif, l'autonomie énergétique accrue constitue assurément un atout majeur.

### Un modèle coopératif robuste sur le long terme

---

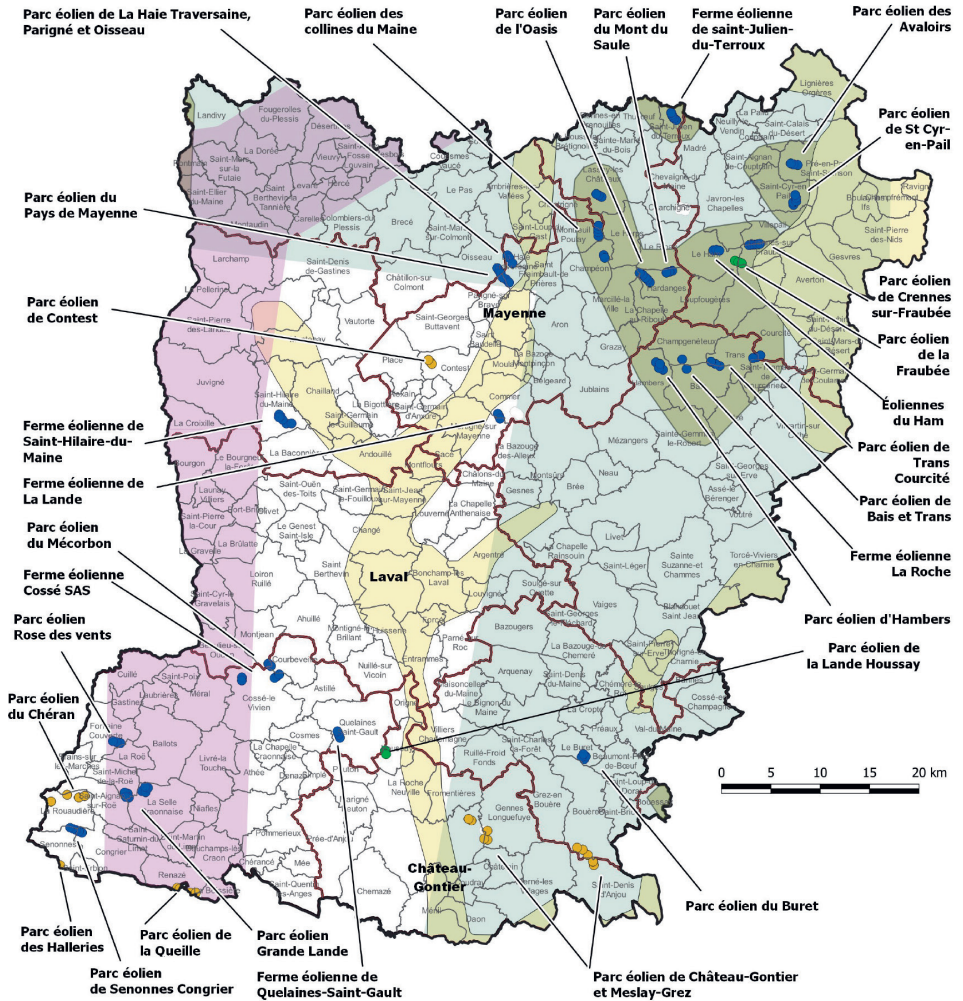
Les initiatives citoyennes de développement des énergies renouvelables s'appuient sur des partenaires publics, associatifs et coopératifs de premier plan : SEM (Société énergie Mayenne), Énergie partagée, Enercoop, Recit... La création et la gestion de structures dédiées à la participation citoyenne sous forme de sociétés par actions simplifiées (SAS) sont désormais bien maîtrisées.

Des acteurs professionnels de conseil et de développement de projets, riches d'une expérience acquise, participent à la solidité des projets en prenant en compte l'avis des riverains et les règles exigeantes en vigueur. Citons ici le développeur ABO Energy qui assume actuellement la gestion de la ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine dont 25 % sont financés par des citoyens mayennais. Il existe par ailleurs de nombreuses entreprises locales productrices d'électricité.

### Passer à l'action

---

Au total, nous voyons, ici réunis, tous les ingrédients d'un projet enthousiasmant de nature à rassembler les bonnes volontés et les compétences des Mayennais. Les adhérents et les administrateurs de l'association **Vents citoyens** sont résolus à y apporter leur contribution et leur ardent soutien. Pour ces raisons, nous demandons à messieurs les commissaires-enquêteurs de formuler une recommandation, auprès des élus de Laval aggro, afin qu'ils étudient l'implantation d'un parc éolien en préalable à la création du parc Grand Ouest.



- Zones non favorables à l'éolien (paysage)
- Secteur d'entraînement à très basse altitude SETBA (armée de l'air)
- Zones propices à l'éolien dans la zone SETBA (armée de l'air)
- Réseau très basse altitude (armée de l'air)
- Éoliennes construites et en service (94)
- Éoliennes autorisées et non construites (21)
- Éolienne en instruction (5)

Sources : DDT 53  
 Élaboration : DDT 53/SMT/GÉOCT  
 Édition 2025



## Des prix négatifs sur la production éolienne !

Suite de l'article paru dans l'*Éole-liens* n° 14 : *Les prix négatifs sur le marché Spot de l'électricité.*

Dans le précédent numéro, nous avons expliqué les causes des prix négatifs. Afin de poursuivre notre réflexion, nous allons analyser les solutions qui devraient permettre d'éviter les prix négatifs tout en assurant une meilleure stabilité du réseau.

Un point sur le parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine pour les 4 premiers mois de l'année : au 31 mai 2025, on comptabilisait 213 heures d'arrêts pour prix négatif depuis le début d'année. Pour 2024, au 31 mai nous en étions à seulement 125 heures. La tendance serait à l'accentuation du phénomène. (Actuellement, une prime pour perte de production vient couvrir la quasi-totalité des pertes.)

L'énergie est précieuse. Devoir déconnecter des centrales photovoltaïques ou arrêter des parcs éoliens constitue un énorme gâchis. L'arrêt des éoliennes, alors même que le vent souffle, jette le discrédit sur la filière éolienne.

Des solutions existent :

- ▶ en amont : en mettant en œuvre des solutions de stockage de la production ;
- ▶ en aval : en agissant sur la consommation de telle sorte qu'elle reste à tout moment au-dessous des capacités de production.

### Donner de la flexibilité à la consommation

Le temps où la production électrique était excédentaire la nuit est révolu. Pourtant, les heures creuses de 23 h à 6 h restent la norme, alors qu'aujourd'hui, c'est plutôt entre 13 h et 17 h que la production est la plus abondante. Bien sûr, il faudrait prendre en compte les variables climatiques comme l'ensoleillement et le vent. La domotique associée au compteur Linky doit permettre de moduler les périodes heures creuses/heures pleines en fonction des aléas de la production qui peut varier d'un jour à l'autre. De nombreuses consommations domestiques peuvent être différées (lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau, chauffage électrique... et l'on peut y ajouter la recharge des véhicules électriques).

La réforme des heures pleines/heures creuses devrait être mise en œuvre entre novembre 2025 et fin 2027.

La flexibilité de la demande n'est pas un concept nouveau. Elle existe depuis des dizaines d'années dans le système électrique français, sous la forme des tarifs heures pleines/heures creuses, qui ont permis de déplacer une partie de la consommation des heures diurnes, où elle est plus élevée, vers les heures nocturnes où elle est généralement faible, grâce à un tarif incitatif pour le consommateur.

La flexibilité de la demande peut répondre :

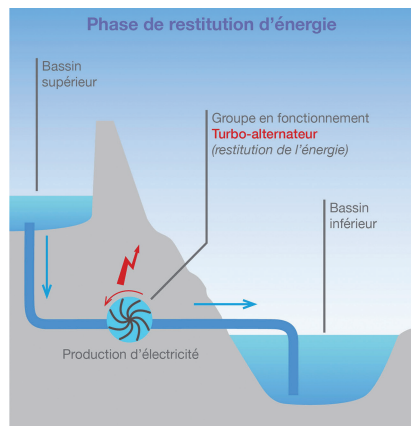
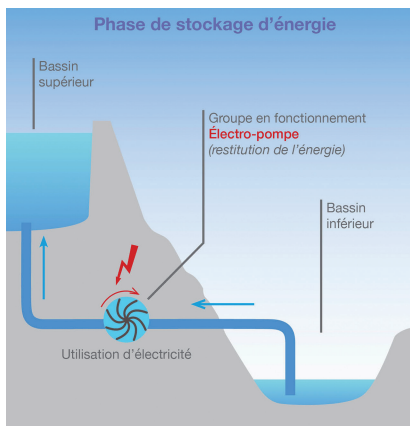
- ▶ à des besoins structurels, par exemple pour profiter de l'abondance de production solaire en début d'après-midi. La réforme des heures pleines/heures creuses, qui sera mise en œuvre entre novembre 2025 et fin 2027, va dans ce sens ;
- ▶ ou à des besoins plus dynamiques, notamment en réaction aux incertitudes liées aux conditions météorologiques. L'électrification croissante des usages à l'avenir (mobilité, chauffage, production d'hydrogène) représente également un levier important de flexibilité pour le système électrique.

## Stocker l'électricité lorsqu'elle est en abondance

Pour répondre au manque de souplesse de la production, le stockage peut s'avérer être une solution pertinente.

### 1 - Les STEP (Stations de transfert d'énergie par pompage)

Composées de deux bassins situés à des altitudes différentes, elles permettent de stocker de l'énergie. Cette technique consiste à pomper de l'eau dans un bassin de niveau inférieur vers un bassin de niveau supérieur lorsque le prix de l'électricité est peu élevé.



À l'inverse, lorsque la demande électrique augmente (tout comme le prix), l'énergie stockée dans le bassin supérieur est restituée en turbinant l'eau vers le bassin inférieur. En effet, la réserve d'eau stockée multipliée par la différence de niveau constitue une forme d'énergie potentielle que l'on peut utiliser au moment voulu.

En France, la capacité de stockage installée s'élève à 5,0 GWh en turbinage. Le gisement disponible pour de nouvelles installations est restreint, mais une augmentation modérée de la capacité pourrait cependant rester possible à l'avenir selon les acteurs concernés (le *Bilan prévisionnel 2023–2035* de RTE prend en compte dans ces scénarios à l'horizon 2035, de 0,5 GWh à 1,5 GWh de capacité de STEP supplémentaires).

## 2 - Importation/exportation : un effet limité sur les prix négatifs

Les échanges entre les pays européens sont permanents, ils font l'objet d'accords commerciaux et sont établis sur le marché SPOT. Ils contribuent, dans une certaine mesure, à réduire les prix négatifs, mais leur rôle essentiel est de maintenir l'équilibre du réseau à l'intérieur de chaque pays.

La fluctuation de la production et de la consommation, ainsi que l'importance des échanges entre pays de l'UE, fragilisent les capacités des réseaux. On a pu le constater avec le black-out survenu en Espagne le 13 mai 2025.

En France, RTE va devoir réaliser de gros investissements afin d'adapter son réseau aux besoins à venir.

## 3 - Des batteries pour stocker les énergies renouvelables ?

Les batteries sont un élément clé de l'avenir des énergies renouvelables. Elles permettent, entre autres, de stocker l'énergie renouvelable excédentaire pour la mettre à la disposition des réseaux dans les moments où la production est plus faible, de répondre à la demande de pointe tout en fournissant des services de stabilité du réseau. Elles rendent l'énergie disponible au moment où elle est le plus nécessaire.

Le défi consiste à trouver des alternatives aux batteries lithium-ion trop chères, compliquées à recycler et peu respectueuses de l'environnement. Les batteries sodium-ion, malgré une densité énergétique de 90 Wh/kg, inférieure à celle du lithium-ion, sont prometteuses. À ses débuts, la première batterie lithium n'affichait que 110 Wh par kg, alors qu'aujourd'hui, elle dépasse 200 Wh par kg.

Le poids et le volume des batteries sodium-ion représentent un obstacle insurmontable pour espérer équiper les véhicules électriques. En revanche,

pour une utilisation stationnaire, comme le stockage de l'électricité, les batteries sodium-ion seraient tout à fait adaptées

Le sodium est non seulement 1 000 fois plus abondant que le lithium, mais aussi meilleur marché avec un coût inférieur de 10 à 15 % par rapport à celui du lithium-ion

#### 4 - Hydrogène, l'élément de base !

---

L'hydrogène est l'élément le plus répandu dans l'univers. Sur terre, on le trouve essentiellement dans l'eau (H<sub>2</sub>O), mais on le trouve également dans les hydrocarbures comme le méthane (CH<sub>4</sub>).

Il est abondamment utilisé dans le secteur de la pétrochimie, en particulier pour raffiner des produits pétroliers et produire de l'ammoniac qui entre dans la composition des engrais de synthèse.

Des références de couleurs traduisent la façon dont il a été produit. Comme il est quasiment absent à l'état élémentaire, il faut aller l'extraire là où il se trouve, à savoir dans les hydrocarbures ou dans l'eau.

#### Hydrogène gris, bleu, jaune et vert : de quoi parle-t-on ?

- ▶ **L'hydrogène gris** est fabriqué par procédés thermochimiques avec comme matières premières des sources fossiles (charbon ou gaz naturel). Actuellement, pour des raisons économiques, l'hydrogène est issu à 95 % de la transformation d'énergies fossiles, dont près de la moitié, à partir du gaz naturel. Cette technologie émet une quantité importante de CO<sub>2</sub> ;
- ▶ **L'hydrogène bleu** est fabriqué de la même manière que l'hydrogène gris. La différence est que le CO<sub>2</sub> émis lors de la fabrication est capté pour être réutilisé ou stocké ;
- ▶ **L'hydrogène jaune**, plus spécifique à la France, est fabriqué par électrolyse comme l'hydrogène vert, mais à partir d'électricité provenant essentiellement de l'énergie nucléaire.

L'ADEME a récemment proposé de changer la terminologie :

- ▶ **L'hydrogène** qui était jusqu'ici appelé **vert** est désormais appelé **renouvelable** ;
- ▶ **L'hydrogène gris** devient **fossile** ;
- ▶ les **hydrogènes bleu et jaune** sont regroupés sous l'appellation **bas-carbone**.

#### Quel avenir pour l'hydrogène ?

L'Agence internationale de l'énergie estime que la part de l'hydrogène dans l'ensemble de la consommation d'énergie mondiale sera multipliée par 10 à l'horizon 2050.

## Dans l'industrie, des enjeux considérables

---

L'hydrogène vert est aujourd'hui 2 à 3 fois plus cher que l'hydrogène gris. Pour le substituer à ce dernier, il est nécessaire d'en réduire le coût. La réglementation jouera également un rôle essentiel dans son développement.

Dans le domaine du transport, les véhicules légers resteront alimentés par des batteries. En revanche pour les poids lourds, l'hydrogène renouvelable pourrait s'avérer très pertinent. Il pourra aussi jouer un rôle important dans le transport ferroviaire, sur les lignes non électrifiées. Le transport maritime et même l'aéronautique s'y intéressent.

La transition énergétique ne se fera pas sans l'hydrogène issu des énergies renouvelables.



## 🌀 Pour conclure...

### Les solutions sont là : chacune résout une partie du problème

---

Des solutions multiples existent et sont parfaitement identifiées : économie d'énergie, développement des énergies renouvelables, flexibilité de la consommation et stockage dans les STEP, dans des batteries, dans la production d'hydrogène. Reste la mise en œuvre.

### Une consommation inférieure aux prévisions.

---

En France, et sur l'ensemble de l'Europe, la tendance de la consommation électrique reste inférieure aux prévisions. Peut-on s'en réjouir ?... Pas si sûr ! Cette sobriété n'est qu'apparente, car elle s'explique beaucoup plus par

nos retards dans l'électrification des usages (transports par exemple) que par de réelles économies d'énergie<sup>1</sup>.

## Où sont les freins ?

---

Tous les feux sont au rouge. Les prix SPOT de l'électricité qui fluctuent dans des proportions importantes créent un climat d'incertitude. La guerre en Ukraine incite plus à investir dans l'armement que dans l'environnement. La flambée des cours de nombreux matériaux, l'élection de Donald Trump à la Maison-Blanche ouvrent à fond les vannes (pétrole, gaz) et piétinent les accords de Paris. Tout cela, dans un contexte économique difficile. Il n'en faut pas plus pour effrayer les investisseurs et rendre frileux les dirigeants politiques.

## Les échéances approchent, le dérèglement du climat ne nous attendra pas

---

Les citoyens peuvent-ils jouer un rôle ? Après les économies d'énergie, après les panneaux photovoltaïques sur les toits, après les parcs éoliens citoyens, la prochaine étape pourrait-elle être le stockage d'énergie citoyenne ?

<https://www.edf.fr/entreprises/le-mag/le-mag-entreprises/conseils-energie-competitive/bientot-des-batteries-sodium-ion-pour-stocker-les-energies-renouvelables>

<https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/enjeux-et-prospective/decryptages/energies-renouvelables/tout-savoir-lhydrogene>

<https://hydrogencouncil.com/fr/hydrogen-closing-the-cost-gap/>

<https://vert.eco/articles/lhydrogene-est-il-une-vraie-solution-pour-le-climat>

<https://hydrogencouncil.com/fr/hydrogen-insights-2024/>

<https://www.rte-france.com/eco2mix/les-donnees-de-marche>

## Les animations à La Baconnière

Avec les clubs de handball et d'escalade, lors de l'assemblée générale des clubs d'investissement de La Baconnière avec Synergies 53 et la Ligue de l'enseignement FAL53.

## Autour de l'inauguration des ombrières...

L'inauguration des ombrières solaires installées sur le parking de la salle des sports s'est déroulée le mardi 15 avril 2025 en présence des élus de La Baconnière (maire et adjoint), du président de la SEM, d'un représentant

---

1. cf. *L'Éole liens* numéro 14, page 7 et 8 « Quelle évolution attendre dans les années à venir ? »

de la société *See You Sun*, des présidents des clubs d'escalade et de handball de La Baconnière et de 25 jeunes membres de ces deux associations. En préambule, les sportifs ont participé toute la matinée à un atelier *Watt Champion* animé par Aurélie Fauque de Synergies 53 (<https://www.synergies53.fr/>). Sous forme de jeux, ils ont pu réaliser des défis mêlant connaissances techniques sur les énergies et exercices physiques. Exemple : pédaler pour allumer une lampe électrique.



Ils ont également proposé plusieurs écogestes à mettre en pratique pendant leur activité sportive : se déplacer à vélo, prendre des douches moins longues...

Cette activité est proposée par l'association *Vents citoyens* grâce à un financement d'Enercoop (<https://www.enercoop.fr/>). Cette coopérative achète l'électricité produite par la ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine. Elle accompagne *Vents citoyens* pour mener des actions de sensibilisation à la transition énergétique et à la sobriété.

Après un pique-nique en commun et un goûter offert par la SEM, les jeunes ont pu se défouler tout l'après-midi au cours d'un tournoi multi-activités, à quatre équipes, mélangeant des escaladeurs et des handballeurs (matches de handball et parcours d'escalade).



## 🌀 ... et à l'occasion des AG des CIERC

Samedi matin 26 avril, les deux CIERC de La Baconnière se sont réunis en assemblée générale. À la suite de cette AG, la vingtaine de membres présents s'est scindée en deux groupes et a bénéficié d'ateliers de 1 h 30 pour limiter l'impact de nos consommations d'énergie au quotidien et de notre usage du numérique. Ces ateliers étaient animés par Synergies 53 et la Ligue de l'enseignement FAL 53.

Les participants ont apprécié ces ateliers d'une durée raisonnable, mais auraient aimé pouvoir aborder les deux thèmes proposés. Une mallette avec différents appareils de mesure a été mise à leur disposition pour la faire circuler dans les foyers afin de faire des mesures et de repérer quelques écogestes.



Animation auprès de deux CIERC (clubs d'investissement en énergies renouvelables citoyennes) de La Baconnière



Pour bénéficier de ces animations, il est possible de contacter l'association *Vents citoyens*.

## La collaboration avec le collège Fernand-Puech

Le collège Fernand-Puech de Laval vient d'obtenir sa labellisation E3D : Établissement en démarche de développement durable. Monsieur Delaubert, chef d'établissement, et madame de Varga, conseillère principale d'éducation, ont souhaité collaborer avec *Vents citoyens*, acteur local de la transition énergétique.

Le COPIL (comité de pilotage) Enercoop a proposé l'intervention de madame Aurélie Fauque, de Synergies 53, pour les six classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, soit 150 élèves. Les ateliers portaient sur leur impact carbone au quotidien (<https://www.synergies53.fr/actualite/des-collegiens-lavallois-reflechissent-a-limpact-carbone-de-nos-actions-du-quotidien/>). Un écodélégué présent au bilan a dit : « je viens à vélo au collège tous les jours et j'ai compris qu'il fallait manger moins de bœuf. »

Le collège souhaite poursuivre le travail de sensibilisation auprès des élèves et des personnels de l'établissement avec *Vents citoyens*.



De gauche à droite : monsieur le principal, madame la conseillère principale d'éducation, un élève du collège Fernand-Puech et l'animatrice de synergies 53 lors du bilan du 16 juin 2025.

## 🌿 Intervention dans l'Orne 🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿🌿

Le 25 avril, le Réseau ÉCLORE (Réseau des énergies citoyennes locales et renouvelables en Normandie) organisait à Maltot, près de Caen, une rencontre régionale des énergies citoyennes.

Les élus de la communauté de communes des vallées de l'Orne et de l'Odon ont décidé à l'unanimité que leur territoire serait à énergie positive. L'un des objectifs de cette journée était de promouvoir la coopération entre élus et citoyens autour de projets d'énergies renouvelables. Une soixantaine de personnes, élus et militants associatifs, avaient répondu présents. Désireux de recevoir une information de *Vents citoyens* sur le parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine, ils nous ont sollicités pour témoigner de notre expérience en matière d'investissement citoyen. Nous avons répondu positivement à leur invitation et sommes allés en Normandie.

Plusieurs ateliers étaient proposés. Jean-Luc Frétigné et Christian Quinton sont intervenus sur l'historique de notre projet. Maurice Bouttier et Bruno Guyot ont, quant à eux, abordé le thème des CIERC.

Plusieurs de leurs projets photovoltaïques sont en bonne voie. Ils vont très bientôt passer à la phase mobilisation de l'épargne citoyenne. Notre intervention est donc arrivée à point nommé. Les questions et les échanges furent nombreux et enrichissants.

L'après-midi, nous avons assisté à d'autres ateliers qui nous ont permis de prendre conscience des difficultés qui attendaient nos interlocuteurs pour concrétiser leurs différents projets. Monter des projets citoyens, ce n'est pas simple !

Voici en quelques mots les obstacles à franchir :

- ▶ une méfiance ou un désintérêt de certains élus normands ;
- ▶ une implication modérée du syndicat d'électrification local ;
- ▶ une hostilité grandissante vis-à-vis de l'éolien ;
- ▶ la complexité de mise en place de l'autoconsommation collective de l'énergie produite.

Souhaitons qu'ils réalisent leurs objectifs malgré les écueils.

## Assemblée générale 2025 de Vents citoyens

L'assemblée générale de *Vents citoyens*, tenue le vendredi 7 mars 2025 à Montigné-le-Brillant, a réuni une cinquantaine de personnes et des élus : monsieur Guillaume Garot, député et conseiller régional des Pays de la Loire, madame Isabelle Eymon, adjointe au maire de Laval et vice-présidente de Laval agglo et monsieur Gérard Travers, maire de Montigné-le-Brillant.



L'AG de *Vents citoyens* vendredi 7 mars 2025 à Montigné-le-Brillant.

L'assemblée générale extraordinaire s'est prononcée en faveur du transfert du siège social de l'association à la maison des associations Noël-Meslier, 17, rue Rastatt à Laval.

L'association *Vents citoyens* compte 91 adhérents et plus de 600 sympathisants. Le conseil d'administration est composé de 16 membres élus.

Les principaux chantiers 2024-2025 sont rappelés ci-après.

### Suivi de l'exploitation du parc de Saint-Hilaire-du-Maine

La production 2024 enregistre une baisse par rapport à 2023. Les principales raisons tiennent au déficit de vent et à des arrêts d'éoliennes plus importants : pour la protection des chiroptères, pour la réduction des émissions sonores et les mesures acoustiques, en raison des arrêts décidés par les agrégateurs, pour des interventions techniques, pour des arrêts dus à Enedis et suite à un incident au redémarrage.

## 🌀 L'implantation de nouveaux parcs

Les efforts portent notamment sur la communauté des communes de l'Ernée et sur l'agglomération de Laval.

## 🌀 Transition énergétique et protection de l'environnement

La sensibilisation sur ces thèmes se déroule en lien avec Synergies 53, la Ligue de l'enseignement FAL 53 et Mayenne nature environnement auprès de publics scolaires et adultes.

## 🌀 L'information du grand public

*Vents citoyens* participe à de nombreux événements publics et accueille des visiteurs du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine.

## 🌀 Les perspectives d'avenir votées à l'unanimité :

- ▶ la poursuite de notre contribution à la transition énergétique ;
- ▶ l'élargissement des actions de *Vents citoyens* au financement citoyen des projets photovoltaïques au sol sur des délaissés fonciers ;
- ▶ la création d'une bande dessinée.



Les membres du CA revêtus de nouveaux polos *Vents citoyens* – fabriqués en France – pour une meilleure visibilité à l'occasion des salons et autres événements publics.

## 🌀 Le projet avec la SAS Tournesol 53 🌀

La Société par actions simplifiée SAS Tournesol 53 rassemble Enercoop, Énergie partagée et la Société énergie Mayenne. Elle finance des parcs

## Comité de rédaction

Rémi Bouvier  
Yvette Brossier  
Daniel Châtaignère  
Évelyne Coulon  
Gilles Fourreau  
Bruno Guyot  
Jean-Yves Maraquin  
Hervé Morand  
Philippe Moreau  
Michel Perrier

## Mise en page

Hélène Roy-Delanthy

## Directeur de la publication

Gérard Quinton



[www.vents-citoyens-53.org](http://www.vents-citoyens-53.org)



[ventscitoyens@gmail.com](mailto:ventscitoyens@gmail.com)



Vents Citoyens

photovoltaïques au sol, sur des terrains délaissés. Cette société, qui souhaite mobiliser l'épargne citoyenne, a proposé aux associés de la SAS *Vents citoyens Saint-Hilaire-du-Maine* d'acquérir jusqu'à 20 % du capital social.

Les financements citoyens attendus, de l'ordre de 80 000 €, feraient l'objet d'un premier appel de fonds dès septembre 2025. L'investissement prendrait la forme de dépôts en comptes courants d'associés assortis d'intérêts au taux annuel d'environ 4 %.

## /// Nos participations ///

- ▶ **Planète en Fête** à Gennes - Longuefuye, les 5 et 6 juillet 2025 ;
- ▶ **Journée de la Terre** à Fontaine Daniel, les 30 et 31 août 2025 ;
- ▶ **Forum des associations** de Laval, le 6 septembre 2025.

## /// Ils nous soutiennent ///

ADEME



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

